



## FESTIVAL LES RENDEZ-VOUS DE L'AVENTURE

### Règlement de participation à la compétition films

### Edition 2024

#### ARTICLE 1 – PRINCIPE DIRECTEUR

Le Festival "Les RDV de l'Aventure" se tiendra à Lons le Saunier - Jura, du **14 au 17 mars 2024**.

Il est organisé par l'association La Fabrique de l'Aventure (LFDA) de loi 1901 et d'intérêt général. Le festival a vocation à dépayser, donner le goût de l'aventure et du dépassement au grand public. Il cherche à présenter un autre visage de l'ailleurs et à favoriser un intérêt pour les métiers de l'image, pour la lecture et l'écriture, et surtout à développer une sensibilité au monde.

Le festival présente des femmes et des hommes de tous pays, amateurs ou professionnels, qui poursuivent leurs rêves d'exploration et d'aventure -au sens large- en repoussant leurs limites -au sens large-, et qui, ainsi, ouvrent une fenêtre exceptionnelle sur la diversité humaine, sociale et géographique de notre monde.

S'il fait la promotion des longues échappées, le festival veut également montrer que l'aventure est possible à côté de chez soi, qu'elle présuppose un état d'esprit avant tout, un regard, une volonté. Et ce par différentes propositions : cinéma, littérature, ateliers, spectacle vivant, expositions, sorties natures etc.

Le festival, pour sa partie cinéma, est une manifestation en partie compétitive. Le concours est ouvert aux cinéastes amateurs et professionnels.

Les projections ont lieu au cinéma du Centre Culturel Communautaire des Cordelier (4C) et au Théâtre des Scènes du Jura, Scène nationale, de Lons-le-Saunier.

LA FABRIQUE  
**DE L'AVENTURE**

Siège social : 2, rue de Pavigny / Bureaux : 13, rue Lafayette - 39000 - Lons-le-Saunier  
[contact@rdv-aventure.fr](mailto:contact@rdv-aventure.fr) - 06 79 36 58 46

## Article 2 – ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligibles, et avant toute étude par le comité de sélection du festival, les films proposés par les auteurs/réalisateurs/aventuriers/voyageurs/explorateurs/producteurs, doivent :

-Concerner l'aventure, le voyage, l'exploration, la découverte géographique ou ethnographique. Il peut également s'agir d'un portrait, ou de tout autre proposition cinématographique ayant un lien direct ou indirect avec l'aventure.

- Durer entre 26 et 110 minutes (d'autres formats peuvent être proposés hors compétition).

- Avoir été produit dans les trois années précédant le festival (entre 2021 et 2023)

## Article 3 – INSCRIPTION

**La date limite d'inscription des films est fixée au 1 décembre 2023.**

**L'inscription d'un film est gratuite.** Elle s'effectue en ligne sur le site Internet du Festival : <http://www.rdv-aventure.fr/je-suis-vidaste/>

L'inscription remplie en ligne tient lieu d'engagement et emporte adhésion du présent règlement dans l'ensemble de ses dispositions.

Une inscription est valide et complète lorsque le Festival reçoit le lien de téléchargement ou de visionnage du dit film ainsi que les éléments suivants :

- Le titre exact du film, année de production, durée, format.
- Le nom du réalisateur, son contact mail et téléphonique.
- Le nom de la société de production, le nom du producteur, son contact mail et téléphonique (le cas échéant).
- Le synopsis du film en français n'excédant pas une dizaine de lignes, pour les besoins du programme du festival et site Internet.

Si votre film est sélectionné :

- 5 photos (300 dpi minimum) représentatives du film et accompagnées du copyright correspondant. La publication de ces photos sera considérée comme autorisée et gratuite pour les besoins exclusifs du Festival (tous lieux, supports de diffusion, réseaux sociaux liés à la diffusion, à la communication et à la promotion du festival)
- Une photo portrait et courte biographie du réalisateur.
- Un lien de téléchargement de la bande annonce du film en au format HD et .mov ou mp4 (envoyé par <https://www.grosfichiers.com/fr/> par exemple, qui autorise des envois jusqu'à 10go)

Tous les documents reçus seront conservés par le festival pour ses archives et pourront être utilisés libres de droit pour la promotion et la communication du festival et par les organes de presse qui en

LA FABRIQUE  
**DE L'AVENTURE**

Siège social : 2, rue de Pavigny / Bureaux : 13, rue Lafayette - 39000 - Lons-le-Saunier  
[contact@rdv-aventure.fr](mailto:contact@rdv-aventure.fr) - 06 79 36 58 46

feront la demande, et faire l'objet d'une utilisation ultérieure pour le besoin du Festival (bilan, promotion auprès du public et des partenaires etc.)

Les auteurs, producteurs ou réalisateurs peuvent soumettre plusieurs films au comité de sélection.

## Article 4 – SÉLECTION

L'admission des œuvres dans la compétition est la seule compétence du comité de sélection. Ce comité peut proposer d'intégrer des films dans la catégorie « hors compétition », lorsque ces derniers ne possèdent pas toutes les caractéristiques requises pour l'admission au concours tout en présentant un véritable intérêt sur la thématique.

Le Comité de sélection du Festival confirmera par courriel ou téléphone la sélection ou non des films en compétition et hors compétition.

## Article 5 – GRATUITÉ

Le festival ne rémunère pas les sociétés de productions et les réalisateurs pour la projection de leur film en compétition. Toutefois, si les sociétés de productions exigent des frais de location pour la diffusion de leur(s) film(s) et que le festival souhaite le(s) programmer, ceux-ci seront automatiquement placés dans la catégorie « hors compétition ».

Les recettes de la billetterie du Festival appartiennent exclusivement à La Fabrique de l'Aventure, l'association organisatrice du festival. Ces recettes ne seront en aucun cas reversées, pour quelque part que ce soit, aux sociétés de production et aux réalisateurs.

## Article 6 – FILMS ÉTRANGERS

Les films étrangers doivent être présentés en version originale et sous-titrée en français. Est considérée comme originale toute version dans laquelle le film est ou sera diffusé dans son pays d'origine. La réalisation et les frais de sous-titrage sont à la charge du producteur.

## Article 7 – COPIES DE DIFFUSION

Les supports de diffusion des films sélectionnés pour l'édition 2024 doivent parvenir à l'organisation du Festival minimum 3 semaines avant le festival.

Les supports compatibles pour la projection sont les suivants :

- Digital Cinéma Package
- Fichiers HD 1920x1080, ou résolution supérieure, format MP4

Les sous titres doivent être incrustés directement dans le fichier vidéo.

**Si votre film possède des sous-titres français merci de nous en faire part afin que nous puissions les intégrer au film afin de rendre accessible la séance aux personnes sourdes et malentendantes.**

Des extraits ou la bande annonce du film en qualité optimale devront également être envoyés. Ils seront utilisés pour les services du festival et pour les médias qui en feront la demande.

LA FABRIQUE  
**DE L'AVENTURE**

Siège social : 2, rue de Pavigny / Bureaux : 13, rue Lafayette - 39000 - Lons-le-Saunier  
[contact@rdv-aventure.fr](mailto:contact@rdv-aventure.fr) - 06 79 36 58 46

## Article 9 – FRAIS D’ENVOI

Les frais d'envoi de tous les films inscrits, qu'ils participent ou non à la compétition, sont à la charge des participants. Le festival prend en charge uniquement les frais de retour des supports de diffusion des films sélectionnés.

## Article 10 – PRIX

Le jury du festival est collégial et composé de 3 à 5 membres nommés pour chaque édition par l'association La Fabrique de l'Aventure. Les jurés sont généralement choisis selon leur profil, en lien avec la thématique de l'aventure, du voyage, de la réalisation audiovisuelle.

Les films sélectionnés entrent en compétition pour obtenir le prix suivants:

- **Le Grand Prix François Bel** doté de 5000 € par la Fondation François Bel pour une œuvre associant l'Homme et Nature.
- **Le Grand Prix du Jury** doté de 1 500€ et par un mécène privé, pour une aventure majeure portée par une réalisation remarquable.
- **Le Coup de Cœur du Jury** doté de 500€ et par un mécène privé, pour une aventure qui a particulièrement touché le jury.
- **Le Prix A contre-courant**, doté de 500 € par un mécène privé pour une aventure inattendue ou une réalisation hors-norme.
- **Le prix du Jury Jeunes** doté de 500 € par un mécène privé pour une aventure qui a particulièrement touché le jury des jeunes de la ville de Lons-le-Saunier.
- **Le Prix du Public** doté d'un siège de cinéma « made in » Lons-le-Saunier par Kleslo pour le film qui a obtenu le plus de votes du public.

Le jury du Festival n'est pas tenu d'attribuer tous les Prix. Le jury du Festival peut attribuer plusieurs Prix à un même film.

**Les Prix sont uniques et indivisibles. Les dotations des prix seront versées au(x) réalisateur(s) du film.**

Les réalisateurs primés s'engagent à mentionner le Prix auprès de leur divers réseaux et canaux habituels, notamment sur les supports de communication du film primé, et si possible dans le générique du film.

## Article 11 – OBLIGATIONS

Les films sélectionnés pourront être projetés dans le cadre de projections scolaires pendant le festival ou en séances délocalisées. Le producteur ou le réalisateur sera averti en amont de cette diffusion si elle a lieu.

Les réalisateurs primés autorisent le festival à diffuser leur film une seconde fois au cours de l'année. Le producteur ou le réalisateur sera averti en amont de cette diffusion si elle a lieu.

LA FABRIQUE  
**DE L'AVEVENTURE**

Siège social : 2, rue de Pavigny / Bureaux : 13, rue Lafayette - 39000 - Lons-le-Saunier  
[contact@rdv-aventure.fr](mailto:contact@rdv-aventure.fr) - 06 79 36 58 46

Les films qui seront sélectionnés pour la compétition pourront être diffusés à l'occasion d'autres manifestations non commerciales dans le cadre de la promotion générale du festival, avec l'accord du réalisateur.

## Article 12 – MÉDIAS ET COMMUNICATION

Les ayants droits cèdent au Festival sans aucune contrepartie le droit de reproduction des photos ou extraits du film pour la réalisation du teaser promotionnel du Festival et pour diffusion dans les publications du Festival, lieux de promotion du Festival, site Internet et réseaux sociaux du Festival.

## Article 13 – REPRÉSENTATION

Le(s) protagoniste(s) et/ou le réalisateur du film sélectionné sont invités à venir présenter leur film lors des projections publiques. Ils devront impérativement, eux ou des membres de leur projet, se rendre disponibles aux dates du Festival pour commenter leur travail et échanger avec le public à l'issue de la projection.

Un espace pourra leur être réservé à la sortie de la projection pour la dédicace de leur livre (évaluation des exemplaires et commande du stock à voir avec la librairie partenaire, sauf auto-édition) et la vente de leur DVD (en autogestion).

## Article 14 – PRISE EN CHARGE

Le Festival prend à sa charge les frais inhérents à la venue d'un à deux intervenants maximum lié au film sélectionné (aventurier, réalisateur, producteur). Concernant les déplacements, chaque cas sera étudié avec l'intervenant. Le festival ne rémunère pas financièrement l'intervention des intervenants.

## Article 15 – PROGRAMMATION

Le jour et l'heure des films sélectionnés en compétition et hors compétition seront proposés suivant une grille de programmation établie par le comité d'organisation du festival, sur la base des exigences d'organisation et de la disponibilité des différents intervenants des films sélectionnés.

Un même film pourra être diffusé plusieurs fois pendant le festival et dans des salles différentes (environ deux projections pour les films programmés en sections compétitives).

Les films primés seront rediffusés une fois dans l'année au cinéma Palace de Lons-le-Saunier à l'occasion de la soirée « L'aventure du mois » qui se déroule le dernier jeudi de chaque mois.

## Article 16 – DROITS

La personne procédant à l'inscription du film auprès du festival, qu'il soit producteur, acteur, aventurier ou autre, garantit le Festival qu'il est titulaire de l'ensemble des droits permettant la diffusion dans le cadre du Festival et permettant également le respect des dispositions de l'article 11 des présentes.

LA FABRIQUE  
**DE L'AVENTURE**

Siège social : 2, rue de Pavigny / Bureaux : 13, rue Lafayette - 39000 - Lons-le-Saunier  
[contact@rdv-aventure.fr](mailto:contact@rdv-aventure.fr) - 06 79 36 58 46

Il garantit également le festival de toute instance ou action qui pourrait être entamée à l'encontre du festival par un tiers prétendant disposer de droits au sens du code de la propriété littéraire et des conséquences pécuniaires éventuelles des dites instances et actions.

## Article 17 – RESPONSABILITÉS

Le comité d'organisation du festival, tout en ayant le plus grand soin des films inscrits, décline toute responsabilité pour les dommages qu'ils pourraient subir en cours de route ou pendant la représentation ou la période où ils seront entre ses mains. Les participants sont invités à copier et assurer les films de façon adéquate et à pouvoir justifier de cette assurance à première demande du festival.

## Article 18 – DROITS À L'IMAGE

Pendant le festival, toutes les vidéos et images ont été prises avec les consentements et manifestations de volonté « tacite » des personnes présentes pendant l'évènement ou soirée organisée. Toute utilisation ou diffusion non autorisée est interdite. Toutes vidéos, messages et images électroniques sont susceptibles d'altération. Le Festival Les RDV de l'Aventure décline toute responsabilité si ces vidéos, photos, images ont été altérées, déformées ou falsifiées.

## Article 19 – ENGAGEMENT

L'inscription des films implique l'acceptation pleine et entière de tous les articles et conditions établis par ce règlement.

LA FABRIQUE  
**DE L'AVENTURE**

Siège social : 2, rue de Pavigny / Bureaux : 13, rue Lafayette - 39000 - Lons-le-Saunier  
[contact@rdv-aventure.fr](mailto:contact@rdv-aventure.fr) - 06 79 36 58 46